

Affaire n°2021 - 046

REALISATION DE SALLES DE DANSES ET D'ARTS MARTIAUX

COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE – ANNEE 2018/2019

Par délibération n°2015-018 en date du 18 mars 2015, le Conseil Municipal a désigné la SPL Maraina en qualité de mandataire de la Commune pour la réalisation de salles d'arts martiaux et de danses.

Le compte-rendu annuel à la collectivité – Année 2018/2019 (CRAC) est consultable à la Direction des Services Techniques.

Celui-ci a été présenté lors de la Commission Travaux, Patrimoine le mardi 23 mars 2021.

A la majorité (3 abstentions), le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu annuel relatif à l'année 2018/2019.



Le Maire,

Jeannick ATCHAPA